

dance entre le gouvernement et *John Giblin*, de *Québec*, au sujet du bail de la maison maintenant occupée comme bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à *Québec*, ainsi que tous baux entre le gouvernement et le dit *John Giblin*. (*Documents de la session, No. 95.*)

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Mackenzie*,
Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante :

“ Qu’il est opportun que le gouvernement soit autorisé à souscrire la somme de £15,000 stg. de bons portant première hypothèque du chemin de fer du Nord du *Canada*, au taux de 20 pour cent, en paiement de la somme de £13,500 stg., balance due par la dite compagnie au *Canada*.

L’ordre du jour pour prendre en considération le bill pour pourvoir à la création et à l’enregistrement de Biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*, tel qu’amendé en comité général, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau et le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l’Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Young* fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L’ordre du jour pour prendre en considération le bill pour pourvoir à la meilleure audition des Comptes Publics, tel qu’amendé en comité général, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l’Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Charlton* fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le droit sur le malt, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l’Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Charlton* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.